



Colmar, le 16 Novembre 2015

Note de Service

Dans le cadre de l'Etat d'Urgence décrété suite aux événements de vendredi soir, je rappelle qu'il y a lieu d'appliquer scrupuleusement les mesures du plan VIGIPIRATE aussi je vous demande de bien vouloir vous assurer que les consignes de sécurité suivantes sont bien mise en œuvre :

1 – Mesures générales

1.1 – Les usagers basés assurent la sensibilisation aux mesures de sûreté des personnes sous leur responsabilité.

1.2 - L'ensemble des personnels présents dans l'enceinte de l'aéroport se conforme aux dispositions de l'arrêté de police en vigueur en matière de circulation des personnes et des véhicules sur l'aérodrome.

1.3 - Tous les portails ou autre accès privatifs donnant à la zone réservée doivent être fermés à clef systématiquement, de jour comme de nuit.

1.4 - Tous les locaux sont fermés à clef dès que leurs occupants sont amenés à les quitter.

1.5 - Toutes les personnes pénétrant sur l'aéroport sous la responsabilité des usagers basés doivent être contrôlées. En particulier, vérifier l'identité des personnes étrangères à la société ou à l'association lorsque celles-ci sont invitées à faire un vol local.

1.6 - L'ensemble des personnels basés doit appliquer une vigilance accrue vis à vis des personnes extérieure pouvant se trouver en zone réservée. Veuillez-vous intéresser à toute personne inconnue se trouvant à proximité des aéronefs et/ou des hangars. Avertir les services de l'Etat (Gendarmerie, Police, services de l'Aviation civile) ou du gestionnaire, dès que le comportement d'un individu semble suspect.

1.7 - L'ensemble des personnels basés doit appliquer une vigilance accrue à l'égard de tout objet suspect découvert dans les locaux ou à proximité de l'aéroport.

1.8 - En cas de doutes concernant une personne ou un objet, informer immédiatement le Responsable d'Exploitation de l'aéroport qui est le référent sûreté.

Société de l'Aéroport de Colmar SAS
43, route de Strasbourg
68 000 Colmar

Tél : +33 (0)3 89 20 22 90
Fax : +33 (0)3 89 20 22 99

www.colmar.aeroport.fr
contact@colmar.aeroport.fr



Member of European Business Aviation Association

SAS au capital de 37 000 €
RCS Colmar T1 493 216 071
SIRET 493 216 071 00024
Code APE : 5223Z
Code ID. TVA : FR40493216071
Lieu de juridiction : Colmar
IBAN : FR76 3005 6002 1102 1120 0208 122
Code BIC : CCFRFRPP
N° de compte : 02112002081 HSBC FR COLMAR



1.9 - Si vous repérez un paquet ou un véhicule suspect : ne pas le toucher ou le déplacer, évacuer la zone dangereuse, informer immédiatement le Responsable d'Exploitation de l'aéroport qui est le référent sûreté.

1.10 - Ne pas laisser les clés de l'aéronef à l'intérieur de celui-ci après son utilisation. Ne pas laisser ces clés librement accessibles à des personnes extérieures à l'aéroclub ou à l'école de pilotage.

1.11 - Pour les pilotes et élèves-pilotes, conserver systématiquement pour tout vol, un document attestant de leurs identités (carte nationale d'identité, passeport), ainsi que leur licence de navigant.

1.12 - Porter une attention particulière aux Zones d'Interdiction Temporaire (ZIT) lors de la préparation de la navigation.

2 – Mesures particulières

2.1 – Les hangars dépendant de l'aérodrome devront être verrouillés par un dispositif de fermeture dissuasif.

2.2 – Chaque utilisateur ou propriétaire d'un aéronef, basé ou non sur la plate-forme, devra veiller à la fermeture de l'appareil (clés ou dispositif antivol).

2.3 – Les clés des hangars des aéronefs devront être mises en sécurité (l'utilisation d'armoires à clés sécurisées devra être systématiquement encouragée).

2.4 - L'accès des personnels au coté piste est limité à l'exercice effectif et exclusif d'une activité professionnelle ou de loisir aéronautique.

3 – Mesures exceptionnelles

Pour la durée de l'Etat d'Urgence, les mesures exceptionnelles suivantes doivent être respectées :

- Dépôt d'un plan de vol pour tout vol à destination ou en provenance de Colmar (IFR ou VFR) ;
- Information aux douanes pour tout vol transfrontalier à l'aide du formulaire disponible sur le site internet d'ADC www.colmar.aeroport.fr (en plus du plan de vol).

Nous comptons sur votre compréhension et sur votre collaboration pour le respect et la mise en application de ces consignes.

Le Responsable d'exploitation
Réfèrent sûreté

F. HAUTVAL